



République Française
Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} février 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 25 janvier 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN et M. GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. DAPOIGNY, M. DEDIANNE Mickaël et M. SANDRAS avaient donné respectivement procuration à Mme CIUDAD-KADI, Mme EL MOTTAKI-CAVALLI, M. DEDIANNE Alain et M. GUIBERT.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LEPINASSE et M. PARDANAUD.

Secrétaire de séance : Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY

N° 2023-007 : ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAF DE LA NIEVRE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les besoins des enfants en matière de lecture et de jeux de sociétés sont importants afin de pouvoir aborder des thèmes scolaires avec des approches différentes et ludiques.

Monsieur le Maire propose de mettre en place un projet d'animations périscolaires autour de ce thème. Pour cela, il propose d'acquérir des livres, des jeux de sociétés et de construction pour les enfants en fonction de leur âge (maternelle et primaire), des projets pédagogiques et culturels, mais également en lien avec les activités de la collectivité : médiéval, flottage, développement durable... Par ailleurs, un claustra sera installé pour rendre l'espace plus convivial.

Monsieur le Maire précise que le coût du projet s'établit à 500 € et est susceptible d'être subventionné à hauteur de 60 % par la CAF au titre du volet 1 de l'Axe 3 Démocratiser l'accès des enfants aux loisirs éducatifs.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet d'animations périscolaires autour de la lecture et des jeux de sociétés,
- SOLLICITE de la CAF de la Nièvre une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds publics des Territoires Axe 3 volet 1 : démocratiser l'accès aux loisirs éducatifs.

Suivent les signatures.